



Communiqué de presse

Conclusion de l'accord UE-Mercosur :

**Les filières agricoles françaises (INTERBEV, ANVOL, AIBS et INTERCÉRÉALES)
dénontent un coup de force anti-démocratique de la
Commission européenne au mépris de l'opposition de plusieurs Etats membres**

Paris, le 6 décembre 2024 – La conclusion de l'accord UE-Mercosur ce jour lors du Sommet du Mercosur en Uruguay constitue un affront grave à la souveraineté nationale de la France, la Pologne, l'Autriche, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Italie qui ont clairement exprimé leur opposition. Cette décision unilatérale de la Présidente de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen, n'a par ailleurs aucun sens puisque le vote au Conseil de l'Union européenne ne donnera donc pas lieu à une unanimité des Etats membres. Reste à savoir si Ursula Von Der Leyen est prête à aller jusqu'à une application temporaire de l'accord dans l'attente de sa ratification, ce qui serait catastrophique pour les filières agricoles françaises – viande bovine, volailles, céréales et sucre.

En effet, cette manœuvre de la Commission européenne est une attaque sans précédent envers l'agriculture française et européenne, et les filières de production qu'elles irriguent.

Evoquant un « accord gagnant pour l'Europe » voire « une opportunité économique », elle fait le choix délibéré de privilégier une logique commerciale déséquilibrée au détriment des filières agricoles européennes et des consommateurs.

Assurant dans le cadre de cet accord « des garanties solides » ainsi que « des normes européennes de santé et de sécurité alimentaire intouchables », la Présidente de la Commission européenne néglige la réalité des pratiques des pays du MERCOSUR, qui ne respectent pas les standards européens, comme l'a récemment démontré le rapport de la DG Santé. L'accord qui vient d'être conclu ne contient par ailleurs toujours aucune clause miroir.

Cette décision met donc gravement en péril la compétitivité et l'avenir des agriculteurs européens. Les contingents d'importation de produits agricoles à bas coût, issus de modèles de production non conformes aux standards environnementaux et sanitaires européens, ouvrent la porte à une concurrence déloyale insoutenable pour les opérateurs des filières. Par cette démarche, la Commission européenne désavoue son propre engagement environnemental au profit des intérêts concurrents de l'Europe, en rupture totale avec les attentes de ses consommateurs.

Les filières agricoles françaises – viande bovine, volailles, céréales et sucre – condamnent avec la plus grande fermeté ce passage en force anti-démocratique.

Un appel à une mobilisation immédiate en faisant valoir le droit de veto lors du Conseil de l'Union européenne

Les filières agricoles appellent donc instamment Emmanuel Macron, la France et les partenaires européens, en particulier la Pologne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche et l'Irlande à faire valoir expressément leur droit de veto légitime pour défendre fermement les intérêts agricoles européens.

À PROPOS D'INTERBEV

INTERBEV, l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, représente depuis 1979 les acteurs de la filière française de l'élevage et des viandes, qui compte plus de 500 000 emplois répartis entre les élevages, la mise en marché, l'abattage-transformation, la distribution et la restauration collective. L'interprofession couvre l'ensemble du territoire via ses 12 comités régionaux et rassemble 22 organisations nationales des filières bovine, ovine, équine et caprine, engagées à proposer des produits durables et identifiés tout au long de la chaîne. Au service d'une alimentation raisonnée et de qualité, les professionnels de la filière sont mobilisés depuis 2017 dans une démarche RSE labellisée, le « Pacte Sociétal », portée par la communication collective « Aimez la viande, mangez-en mieux. » signée « Naturellement Flexitariens ».

Contacts presse INTERBEV

Cécile LARDILLON - 06 40 36 56 34 - c.lardillon@interbev.fr ;
Enza LEBLANC - 06 76 66 21 95 - e.leblanc@interbev.fr

À propos d'ANVOL

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

Contact Presse :

Adocom : 01 48 05 19 00 - adocom@adocom.fr

À PROPOS DE L'AIBS

L'AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre) est une association interprofessionnelle agricole reconnue par le ministère de l'agriculture par décret du 2 juin 2014. Elle rassemble en son sein les professionnels de la filière betterave – sucre (planteurs de betteraves et fabricants de sucre). La filière betterave – sucre – éthanol regroupe 23 700 planteurs de betterave, 5 groupes industriels, 20 sucreries et 12 sites de production d'alcool répartis dans plusieurs bassins de production. Caractérisée par un fort ancrage territorial, elle représente près de 70 000 emplois directs, indirects et induits (60 000 pour la partie betteraves- sucre et 9 000 pour la partie bioéthanol-alcool).

Contact Presse AIBS

Thierry GOKELAERE - 06 85 27 81 85 - thierygokelaere@aibs-france.fr

À PROPOS D'INTERCÉREALES

Intercéréales est l'interprofession représentative de la filière céréalière. Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalier, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte / commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalières sur le territoire mais aussi pour valoriser le savoir-faire et la qualité des productions en France et à l'international. La filière céréalière française compte 530 000 emplois, 210 000 exploitations agricoles et 1 500 entreprises de commerce et de transformation.

Contact Presse INTERCÉREALES :

Mathilde TOULET - 06 58 51 78 02 - mtoulet@intercereales.com